



# COMMUNE DE LA BAROCHE

## Route Principale 64 - 2947 Charmoille

Secrétariat communal  
Tél. 032/462.26.17  
[secretariat@labaroche.ch](mailto:secretariat@labaroche.ch)

Caisse communale  
Tél. 032/462.10.64  
[recette@labaroche.ch](mailto:recette@labaroche.ch)

IBAN CH89 8080 8008 7015 3006 9  
[www.labaroche.ch](http://www.labaroche.ch)

### INFORMATIONS COMMUNALES

N°6 - juin 2026

\*\*\*\*\*

#### Aux propriétaires de citernes à mazout

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux)<sup>1</sup> impose aux propriétaires de procéder tous les 10 ans au contrôle de leur citerne dont la contenance est supérieure à 2'000 litres.

Toutefois, les petites citernes (de 450 l jusqu'à 2'000 l) situées en **zone S de protection des eaux souterraines** sont également soumises au contrôle obligatoire. Les communes, l'ENV et le GéoPortail internet ( <https://geo.jura.ch/s/XXoE> ) peuvent renseigner les propriétaires sur les zones de protection des eaux souterraines.

Les systèmes de détection de fuites doivent être contrôlés tous les 2 ans. Ces contrôles doivent être effectués par des personnes qui garantissent, de par leur formation, leur équipement et leur expérience, le respect de la technique. (Liste des réviseurs disponibles sur internet: <http://www.citec-suisse.ch/fr/>).

Les propriétaires de citernes ont l'obligation de procéder aux révisions et assument l'entière responsabilité quant à la sécurité de leurs installations. En cas de non-respect des dispositions légales susmentionnées, ils s'exposent à des mesures administratives contraignantes qui peuvent aller jusqu'à l'interdiction de remplissage de leur citerne.

\*\*\*\*\*

#### Tranquillité publique - nuisances

Nous rappelons que les travaux bruyants tels que l'utilisation de tondeuses à gazon ou tronçonneuses sont interdits dans les zones habitées

de 12 h 00 à 13 h 30 et de 20 h 00 à 09 h 00 (le samedi dès 18 h 00).

Tout travail agricole est interdit le dimanche et les jours fériés. L'épandage de fumier et de purin sont également interdits le samedi. La seule exception est la récolte des produits de la terre quand ils risqueraient de se gâter.

## Remerciements de Peter Hercigonja

Madame et Monsieur Hercigonja remercient toutes les personnes qui leur ont apporté du soutien à la suite de l'incendie du 10 mars à Asuel. Ils remercient tout particulièrement les pompiers et tous les voisins pour leur aide.

La Baroche, juin 2026

Conseil communal



Précision : dimanche matin à 10h00, la cérémonie à l'église d'Asuel sera oecuménique